



SN-PETULTEM



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

## Promotions 2014 des B administratifs et de contrôle

### Groupe d'échanges du 4 décembre 2013

#### Réaction intersyndicale

Lors du **groupe d'échanges relatif aux promotions 2014 qui s'est tenu le 4 décembre 2013** entre la DRH et les représentants du personnel de la CAP des SAC DD, la sous-direction MGS a présenté aux représentants du personnel un **bilan succinct des promotions en 2013 ainsi que le nombre d'agents susceptibles d'être proposés, en tenant compte de leur âge, en 2014 au Tableau des Retraitables au Grade Supérieur (TRGS)** aux grades de SACDD de classe supérieure et SACDD de classe exceptionnelle à savoir 25 pour la classe supérieure et 28 pour la classe exceptionnelle.

*\*Ndlr: La pyramide des âges des SAC DD qui nous a été communiquée en janvier 2013 par l'administration nous laisse effectivement penser que le nombre d'agents promouvables au titre du TRGS 2014 a été sous-estimé. Cette pyramide fait apparaître environ 160 SACDD classe normale et 175 SACDD classe supérieure âgés de 60 ans et plus: des chiffres qui mériteraient d'être actualisés.*

La DRH a conclu en proposant d'actionner le TRGS uniquement pour l'accès au grade de SACDD classe supérieure au motif que le gain est significatif pour le seul accès à ce grade.

Le document présenté et commenté en séance le 4 décembre n'ayant pas été communiqué au préalable aux représentants du personnel, aucune des organisations syndicales n'était mandatée pour statuer sur cette proposition. Les OS relèvent qu'à ce jour, elles ne disposent toujours pas de ce document en format électronique, contrairement aux TS qui ont participé à une réunion similaire le 6 décembre dernier.

Les représentants du personnel présents vous ont donc demandé que les agents proposés au titre du TRGS le soient hors-quotas et que les taux promus/promouvables soient augmentés pour permettre une meilleure promotion sociale de l'ensemble des agents (actifs comme retraitables).

**Les SACDD doivent bénéficier d'un déroulement de carrière dans le corps mais également d'un meilleur accès à la catégorie A.**

A l'issue de cette réunion et au vu de nos revendications, la DRH avait indiqué qu'elle ferait une proposition écrite à l'ensemble des OS sur le dispositif TRGS, afin que celles-ci soient formalisées. A ce jour, aucune proposition écrite ne nous a été adressée.

Nous ne sommes donc plus à l'heure d'une simple discussion sur le TRGS mais nous estimons que le débat entre la DRH et les représentants du personnel, en matière de promotions, doit être élargi.

Aussi demandons-nous à disposer d'une photographie actualisée du corps des SACDD au 31 décembre 2013 en tenant compte des entrées (concours externe et interne, examens professionnels et liste d'aptitude à SACDD classe normale, recrutements de travailleurs handicapés et d'emplois réservés, déprécarisation...) et des sorties (examen professionnel et liste d'aptitude à attaché, IRA, départs à la retraite...) intervenues en 2013.

Nous souhaitons également disposer d'une projection sur les années 2014 et 2015 afin de connaître l'évolution du corps des SACDD qui se dessine.

Il découle de ces observations qu'il est particulièrement difficile d'appréhender les logiques de la DRH en matière de recrutements et de promotions au sein de la catégorie B administrative.

**En conséquence, nous exigeons qu'une nouvelle rencontre avec la DRH soit organisée avant toute négociation sur les ratios avec la DGAFP comme la DRH s'y est engagée et que, préalablement à cette rencontre, nous soient fournis les éléments demandés (bilan et projection). L'objectif de cette prochaine négociation est de revoir les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2013 (propositions de ratios sur 3 ans)**

Le 20 décembre 2013